

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1416 portant la convocation en session extraordinaire du Conseil représentatif.

n° 1416

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances: Vu le décret n° 46-2575 du 20 novembre 1946 déterminant les modalités d'application dans les territoires d'outre-mer autres que Madagascar, de la loi n° 46 2383 : Vu le décret n° 46-2580 du 21 novembre 1946 fixant La date des élections au Conseil de la République à la Côte française dos Somalis dans les Etablissements de l'Océanie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Conseil représentatif est convoqué en session extraordinaire le 22 décembre pour l'élection d'un conseiller de la République.

Art. 2

La durée de la session est fixée à un jour. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Art. 3

Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.